



Zones d'accélération des énergies renouvelables Deux semaines de concertation

Invitée par l'Etat à se prononcer sur les zones propices au développement des énergies renouvelables sur son territoire, la Ville de Fécamp lance une concertation du public du 30 août au 16 septembre 2024. Chacun est invité à prendre connaissance du dossier et à s'exprimer sur le sujet.

La détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) est une initiative demandée par l'Etat aux communes. Elle doit contribuer à rattraper le retard de la France dans le développement de ces énergies, et donner la possibilité de proposer des sites propices à de nouvelles installations solaires, éoliennes, géothermiques, de réseaux de chaleur, etc.

Cette démarche vient compléter l'engagement déjà effectif de la Ville de Fécamp et de son Agglomération dans une politique environnementale ambitieuse traduite dans sa stratégie «Territoire 100% énergies renouvelables » à horizon 2040, ainsi que dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

À ce titre, la concertation menée sur les ZAE nR que la Ville de Fécamp a souhaité large dans sa forme, doit être l'occasion de poursuivre la concertation avec l'ensemble des habitants sur ce sujet majeur pour l'avenir du territoire.

Pour émettre leur avis à l'appui d'une délibération du conseil municipal, les communes sont invitées à mener de manière préalable une démarche de concertation auprès du grand public, afin de les informer de la démarche et leur permettre de faire remonter avis, remarques et positions.

Pour la Ville de Fécamp, le dispositif est le suivant :

1 / **Un registre d'expression** et le dossier de présentation, exprimant une position de principe, consultable sous format papier en mairie,

2 / **Un site internet participatif** : <https://concertationzaenr.ville-fecamp.fr/>, cœur de la concertation à l'appui d'une plateforme collaborative permettant l'expression des avis des habitants et de l'ensemble des acteurs,

3 / Une réunion publique de présentation et d'échanges sur le sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables qui se tiendra le jeudi **12 septembre, à 18 h 30, salle du CCAS.**

À noter, une deuxième réunion publique spécifique au sujet de la régénération et du renouvellement du parc éolien du Cap Fagnet se tiendra hors de la période de concertation sur les ZAEnR.

La réunion de conseil municipal au cours de laquelle seront désignées le ZAEnR de Fécamp se tiendra le lundi 30 septembre à 18 h 30, en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Fécamp.

À propos de la Ville de Fécamp :

Située au cœur de la Côte d'Albâtre, Fécamp est la ville « centre » de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral. Tour à tour Cité Ducale et Capitale des Terre-Neuvas au fil des siècles, Fécamp est une station classée qui fait partie depuis 1992 du réseau national des Villes et pays d'art et d'histoire. La ville est dotée d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) qui identifie le patrimoine à intérêt architectural et les éléments remarquables du paysage. En plus de ses édifices monumentaux et de la célèbre liqueur Bénédicte, la ville se tourne vers l'énergie renouvelable grâce à un parc éolien en mer.

Contacts presse : Marylise Mazars, marylise.mazars@ville-fecamp.fr ; 06 26 39 97 04